

Citoyen à Bourg-la-Reine

EDITORIAL

Saurons-nous jamais vivre ensemble ?

" Assurément, il est quelque chose que nous ne savons pas : comment vivre ensemble, hormis dans toute une série de circonstances assez favorables ... " disait il y a huit ans le philosophe Bernard Williams, et nous n'avons guère progressé depuis . A nous donc de faire en sorte que les circonstances soient favorables, et puisque vivre ensemble commence au niveau du quartier, de la commune, posons-nous la question pour Bourg-la-Reine, plus précisément sous la forme " Comment vivre la mixité sociale dans notre ville ? " .

D'abord, à propos de l'aménagement du Centre-Ville. Nous publions ici la réponse que " Citoyen à Bourg-la-Reine " a faite au mois de mars à l'enquête d'utilité publique : nous avons tenu à souligner que le projet présenté revient à remplacer une zone de logements modestes par un nouveau quartier destiné à une population aisée : la preuve en est que le pourcentage affiché de logements sociaux est inférieur à l'objectif global prévu par la loi. Il faut ajouter à cela l'absence de projet d'équipement public. Autrement dit, rien dans ce projet ne traduit la préoccupation du " bien vivre ensemble " .

Autre question délicate : comment profiter de la nouvelle école élémentaire Pierre Loti pour mieux intégrer le quartier des Bas Coquarts à la vie de toute notre ville ? A hésiter entre le recours au règlement (en adoptant une nouvelle carte scolaire) et la bonne vieille pratique de la facilité (céder aux pressions par de multiples dérogations), la municipalité prend le risque de laisser passer l'occasion qui nous est donnée de favoriser la mixité sociale .

Enfin, nous donnons quelques éléments pour amorcer la réflexion sur le sujet difficile du vote des étrangers aux scrutins locaux. Là encore, il s'agit de créer des circonstances favorables pour bien vivre ensemble.

Saurons-nous jamais pourquoi nous ne savons pas vivre ensemble ? L'important est sans doute plutôt de savoir quels efforts nous aurons faits en ce sens...

Ecole Pierre Loti et carte scolaire



La nouvelle carte scolaire a été fixée en mars 2003 après une longue réflexion conjointe de l'ensemble des partenaires concernés - mairie, parents d'élèves, directeurs des écoles* . L'objectif était d'assurer la montée en charge de l'école Pierre Loti à 9 ou 10 classes.

Le projet s'est traduit par une demande officielle de la mairie de Bourg la Reine auprès de l'Inspection académique d'ouverture de 4 classes sur l'école Pierre Loti pour la rentrée 2003, équilibrée par la fermeture de 2 classes dans chacune des deux autres écoles élémentaires -Faiencerie et République.

Les engagements pris ont été sérieusement écornés lors de la commission de dérogation qui s'est tenue le 3 mai dernier : 27 dérogations ont été accordées sur les 39 demandées par les parents dont les enfants devaient rejoindre Pierre Loti à la rentrée prochaine....l'équivalent de la 9e classe attendue, garante d'un brassage des élèves d'une année à l'autre !

*La carte scolaire devrait être votée lors d'un prochain conseil municipal, si la majorité veut bien enfin mettre ce point à l'ordre du jour. (suite page 3)

SOMMAIRE

- Editorial
- Ecole Pierre Loti et carte scolaire - page 1
- ZAC îlot Est - page 2/3
- les résidents étrangers dans notre communes - page 4

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

C. Bonazzi, C. Chanut,
J. Gendrin, J-P. Goulard,
A. Gourdol, Th. Lauret,
J-P. Lettron, M. le Van Ho,
F. Mauvais, N. Pelletier,
J-L. Pérignon, C. Riégel,
J. Riva.

ZONE D'AMENAGEMENT

Le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) portant sur l'Est de la RN 20, entre la rue Ravon et la Place du 8 Mai 1945, vient de faire l'objet d'une enquête publique qui s'est terminée le 26 Mars dernier.



On peut rappeler que: " la création de zones d'aménagement concerté " a pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains bâtis ou non bâtis, notamment en vue de la réalisation :

-1°. De constructions à usage d'habitation, de commerce, d'industrie, de service;

-2°. D'installations et d'équipements collectifs publics ou privés".

Code de l'urbanisme - article R.311.1.

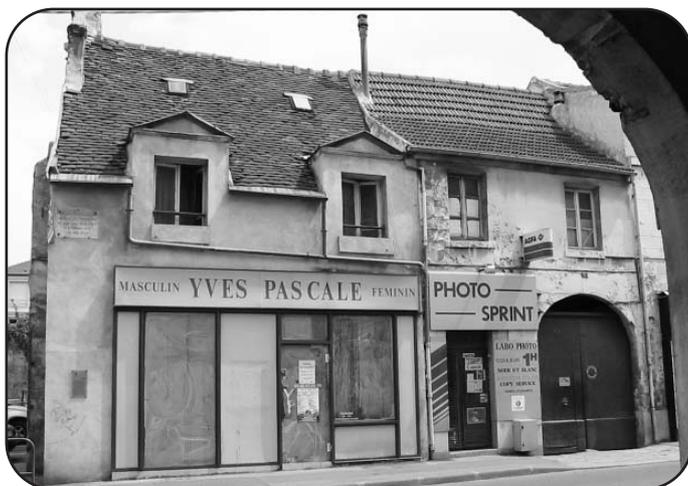
L'Association "Citoyen à Bourg-la-Reine", après avoir pris connaissance de l'étude confiée à la SEM 92 par la Ville sur les objectifs, le programme et la réalisation de la future ZAC de l'îlot Est, fait part des observations suivantes:

Les objectifs d'aménagement de la Ville de Bourg-la-Reine, développés dans le dossier de présentation de la future ZAC îlot Est de la RN 20 font l'objet des remarques ci-après:

- d'une part, les objectifs annoncés ne nous paraissent pas respectés, notamment en ce qui concerne l'accueil d'aménagements "moteurs d'animation", destinés à "renforcer l'attractivité du Centre Ville". En effet, les seuls nouveaux équipements sont: la création d'une place (de 326 m²) et d'un parking de 40 à 60 places. Pourquoi ne pas y installer des équipements à caractère socioculturel, socio-éducatif, ne serait-ce qu'à titre de relais d'équipements déjà existants mais à l'écart du Centre-Ville (CAEL, Bibliothèque, etc.).

- d'une autre part, ces objectifs ne nous paraissent pas assez ambitieux: le prorata de logements réservés aux logements sociaux (25 logements sur 250 prévus) est faible. De plus, il n'est pas précisé dans quelle tranche de travaux ils seront installés alors que c'est sur les parcelles de la première phase que se trouvent actuellement les logements les plus modestes. Le Cahier des Charges doit être précis et exiger le remplacement de la plus grande partie des logements modestes détruits dans la première tranche.

- sur d'autres points, les objectifs alloués à la future ZAC



nous paraissent contestables:

. il est dit qu'elle implantera de nouveaux commerces (et activités); or, la quasi-totalité de la façade Est actuelle de l'avenue du Général Leclerc était déjà occupée par des commerces. Il n'était pas nécessaire de les faire disparaître pour les remplacer par un nombre quasi équivalent. En effet, le linéaire nouveau qui sera créé sera identique; Seule la présence d'une place (de 326 m²) engendrera un linéaire supplémentaire tandis que le passage réservé à l'entrée du Collège Notre-Dame en fera disparaître un autre.



CONCERTE DE L'ÎLOT EST



. de même, l'objectif qui prescrit une architecture urbaine homogène (à l'instar des récentes réalisations "Clos St Jacques", "Square J-B. Colbert") et à dessiner un "front urbain", nous paraît sujet à caution. Pour atteindre cet objectif, il faudra démolir, à terme, l'ensemble des constructions bordant le côté Ouest de La RN20 (avenue Gal Leclerc); en effet, la façade Ouest de cette avenue comporte de nombreux immeubles "anciens" (début de XXème siècle, ensemble "Restauration"), tous en parfait état, voire très récemment restaurés. L'attractivité du Centre-Ville, la réalisation de nouveaux programmes immobiliers équilibrés, etc. n'impliquent pas forcément la même architecture que celle du Clos St Jacques... et la poursuite d'un front urbain à partir du haut de l'avenue Leclerc (à l'Est) ou la réplique du front urbain du bas de l'avenue Leclerc (côté Ouest) ne coule pas de source. Les villes voisines de Sceaux, Fontenay-aux-Roses et même Antony ont réhabilité leur Centre-Ville en conservant les immeubles existants.

- enfin, le Cahier des Charges général ne semble pas assez précis quant aux obligations qui seront imposées aux futurs aménageurs et constructeurs. Quels types de commerces et d'activités sont souhaitées? Qu'advient-il de l'aménagement de la Place Condorcet comprise dans le périmètre de réalisation? L'appel au design urbain pour améliorer l'image de la Ville nous paraît judicieux à condition de lui allouer, d'entrée de jeu, des ambitions plus amples que les quelques bancs publics et bacs à plantes présents ici ou là. On devrait pouvoir dire à quoi ressembleraient les façades, les toitures, la présence des végétaux, de l'eau, des mobiliers urbains et dire à quoi répondront les cheminements piétonniers (non-voyants, personnes à mobilité réduite, handicapés moteurs, poussette enfants et enfants)?



Suite: école Pierre Loti et carte scolaire

La pérennité de cette nouvelle école, construite pour décharger Faïencerie et République, à la demande pressante de nombreux parents qui protestaient alors sur l'exiguïté des cours de récréation et des salles de cantine, ne sera acquise qu'avec l'ouverture et le maintien de 9 ou 10 classes à la rentrée 2003.

Vivre mieux ensemble....

Dérogations accordées en ne respectant pas les critères mêmes qu'on s'est fixé au préalable, en cédant sous la pression de parents déterminés à ne pas changer leur enfant d'école en cours de cursus.

Position inadmissible de la majorité des acteurs de la Commission choisissant délibérément de voir les effectifs

des 3 écoles totalement déséquilibrés : Faïencerie et République avec 13 ou 14 classes et Pierre Loti avec 7 ou 8 classes !

La cohésion et le dynamisme pédagogique de l'équipe de Pierre Loti ont assuré la réussite de cette école depuis son inauguration en septembre 2001. Il faut maintenant garantir son avenir en lui assurant des effectifs conséquents - 220 élèves - et stables à la hauteur de sa capacité d'accueil, des moyens investis dans son aménagement et de l'évident rajeunissement démographique de la commune.

Il est temps d'ouvrir un débat clair et transparent qui obligera les élus municipaux de tous bords à convaincre et leurs électeurs et...leurs opposants du nécessaire rééquilibrage des 3 écoles élémentaires de notre ville.

Les résidents étrangers dans notre commune: quelques éléments de réflexion

Doit-on accorder le droit de vote aux résidents étrangers pour les élections locales, notamment municipales ? Cette question fait l'objet d'un débat qui divise l'opinion à droite comme à gauche. En gros voici les arguments pour et contre:

- **Pour:** tous les résidents qui payent des impôts locaux depuis une durée à définir devraient pouvoir se prononcer sur les choix et la gestion de la municipalité. C'est une question de stricte équité et c'est un facteur déterminant d'intégration de ces populations destinées pour la plupart à rester en France.

- **Contre:** la citoyenneté ne se divise pas; il faut au besoin accélérer l'obtention de la nationalité française mais on ne doit pas la débiter en tranches. De plus, dans certains pays, l'octroi du droit de vote restreint a ralenti l'obtention de la pleine citoyenneté et donc finalement la complète intégration.

Il n'est pas question ici de trancher mais seulement de

verser au débat des éléments statistiques tirés des derniers recensements concernant Bourg-la-Reine.

Il y a, actuellement, un peu moins de 4% d'étrangers faisant partie de l'U.E. et qui peuvent donc voter aux élections municipales. Il y a ensuite 4,7% d'étrangers du reste du monde dont un peu moins de la moitié vient du Maghreb. On observe le même pourcentage d'étrangers à Bourg-la-Reine en 1999 et en 1982, mais avec un net fléchissement en 1990 (acquisition de la nationalité?). Enfin, on peut noter, à Bourg-la-Reine, un pourcentage d'étrangers hors U.E. moitié moindre que la moyenne du département des Hauts de Seine.

On ne connaît pas l'ancienneté de l'établissement dans la commune des étrangers hors U.E. mais quelle qu'elle soit, on peut penser que les données politiques ne seraient pas notablement changées s'il leur était possible de participer aux élections municipales.

| Hauts de Seine | | Bourg-la-Reine | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------|------|--------|--------|
| Nature des populations | | 1999 | 1999 | 1990 | 1982 |
| | | Nombre | % | % | % |
| 85,2 % | Français | 16 454 | 91,4 | 93,0 | 91,4 |
| 14,8 % | Total des étrangers | 1 543 | 8,6 | 7,0 | 8,6 |
| 4,5 % | Étrangers U.E. | 706 | 3,9 | | |
| 10,3 % | Étrangers hors U.E. | 837 | 4,7 | | |
| 1 399 672 | Population de référence* | 17 997 | | 18 511 | 18 099 |

*Source INSEE. La population de référence est celle sur laquelle ont pu être décomptés les habitants étrangers. Les populations totales sont respectivement en 1999: 1 428 881 pour les Hauts de Seine; 18 251 pour Bourg-la-Reine.

BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-La-Reine

Nom & Prénom : Tél :

Adresse :

Adresse courriel : Date et signature

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour l'année en cours :

La cotisation est de 15 Euros (minimum). Le chèque doit être libellé à l'ordre de Citoyen à Bourg-la-Reine et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez :
Jean-Louis PÉRIGNON - 12 Bis, rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine

citoyenblr@free.fr

<http://citoyenblr.free.fr>